

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 06 juillet 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 06 juillet, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mardi 27 juin 2023, s'est réuni à la salle polyvalente du Bourget en Huile, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 43

Nombre de membres votants : 56

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN		E. SANDRAZ	X
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD			X
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD		J-F. CLARAZ	X
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES		J.F. DUC	X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		

David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		B. SANTAIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE		J-L. BENETTI	X
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE			X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	X
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE		J.J. BAZIN	X
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. BOUVIER	X
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. POMA	X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY		R. SAINT GERMAIN	X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY		S. SCHNEIDER	X
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE		D. ATES	X
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

121-2023 MARCHÉ DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE DESTINÉS AUX CENTRES DE LOISIRS DE CŒUR DE SAVOIE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Rapporteur : Arlette BRET

Le marché de fourniture de repas en liaison froide à destination des centres de loisirs de Cœur de Savoie, conclu en 2019 avec la société LEZTROY pour les centres de loisirs de La Rochette et Chamoux-sur-Gelon, et avec le CCAS de Montmélian pour les centres de loisirs de Montmélian et Les Marches, arrive à terme le 31 août 2023. Il convient de procéder à son renouvellement.

La procédure de passation du marché public a été engagée sous forme de procédure adaptée ouverte (article R.2123-1, 3° du Code de la Commande Publique) sur le profil acheteur de la Communauté de communes www.marches-securises.fr le 4 avril 2023. Un avis de publicité a également été diffusé dans le journal d'annonces légales La Vie Nouvelle le 7 avril 2023.

La date limite de dépôt des offres avait été fixée au 17 mai 2023 à 12h00. Un dépôt d'échantillons avait également été demandé. La commission de dégustation s'est réunie le 24 mai.

Le marché est passé pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2023, renouvelable trois fois par tacite reconduction, sous forme d'accord-cadre à bons de commandes avec un montant maximum de 740 000 € HT pour les quatre ans (320 000 € HT pour le lot n°1 « Centres de loisirs La Rochette et Chamoux-sur-Gelon » et 420 000 € HT pour le lot n°2 « Centres de loisirs de Montmélian et Les Marches »).

Les critères de jugement des offres, énoncés dans le règlement de consultation, sont les suivants :

- Prix des prestations 30 %
- Valeur technique 50 %
- Démarche de développement durable 20 %

Lors de la Commission MAPA du 19 juin 2023, les offres reçues ont été étudiées et l'offre de la société Leztroy a été retenue pour les 2 lots incluant la prestation supplémentaire éventuelle « Goûters », pour un montant total estimé de 744 358,40 € HT pour 4 ans (estimation basée sur un taux de fréquentation des centres de loisirs à 100% de leur capacité).

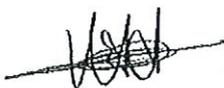
Vu le procès-verbal de la Commission MAPA du 19 juin 2023 et l'analyse des offres conformément aux critères émis dans le règlement de consultation,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE** l'entreprise LEZTROY en tant que titulaire du marché « Fourniture et livraison de repas en liaison froide – lot n°1 Centres de loisirs de La Rochette et Chamoux-sur-Gelon et lot n°2 Centres de loisirs de Montmélian et Les Marches » à compter du 1^{er} septembre 2023 pour un an renouvelable trois fois par tacite reconduction ;
- **AUTORISE** le 1^{er} Vice-Président à signer le marché avec l'entreprise LEZTROY et toutes pièces utiles au dossier, conformément à l'avis de la Commission MAPA, comme énoncé ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Communauté de Communes pour les années 2023 à 2027.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

